

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 septembre 2014

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2188)

Retiré

AMENDEMENT

N ° 1297

présenté par
M. Chanteguet et Mme Untermaier

ARTICLE 30

Supprimer les alinéas 2 et 3.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les deux alinéas concernés donnent au gouvernement une capacité de modification importante du cadre de soutien aux énergies renouvelables. Il pourrait ainsi, en faisant fi de la représentation nationale, supprimer l'éligibilité aux tarifs d'achat de certaines énergies renouvelables ou de certains segments de marché.

Rien ne justifie le passage par ordonnance.